

Date de convocation :  
14 septembre 2023

Date d'affichage :  
14 septembre 2023

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. LECUYER Damien - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à Mme REGNIER Aurélia) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. LECUYER Damien) - M. GOSSET Cyril (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude).

Absents : Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAULT Damien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**39 - 2023**  
**RACCORDEMENT**  
**D'UN**  
**LOTISSEMENT**  
**POUR 7 LOTS + 1**  
**SG TORTUES**  
**ROYES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

**Raccordement d'un lotissement pour 7 lots + 1 SG Tortues Royes**

Il précise que les travaux seront réalisés par l'USEDA, Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne, autorité concédante du service public de l'électricité, et les branchements avec le comptage seront réalisés par le concessionnaire ENEDIS.

Il indique que le montant de la contribution de la commune à verser à l'USEDA s'élève à **7304 euros**. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics ;

Après avoir oui l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

1) d'autoriser son Maire à verser une somme de **7304 euros** à l'USEDA, au titre de la contribution financière sur le coût des travaux d'alimentation en énergie électrique ;

2) D'inscrire une dépense de **7304 euros** au budget.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Damien THIRAULT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.